

Notification 2026/001

9 février 2026

NOTIFICATION AUX PARTIES

ENREGISTREMENT À LA COP15 DE LA CMS ET AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Secrétariat de la CMS a le plaisir de communiquer des informations supplémentaires en vue de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (COP15) et des événements connexes qui se tiendront à Campo Grande, au Brésil.

1. Note d'information à l'intention des participants

La note d'information à l'intention des participants à la COP15 est désormais disponible sur le [portail d'information de la COP15](#). Cette note fournit des informations logistiques importantes aux délégués, notamment des détails sur le lieu, les visas, l'hébergement, les transports locaux et d'autres dispositions pratiques.

Les participants sont vivement encouragés à lire attentivement cette note d'information afin de préparer leur participation.

2. Enregistrement

Il est rappelé aux Parties et aux observateurs que les inscriptions à la COP15 sont ouvertes. L'inscription à la réunion sert de notification de l'intention d'être représenté à la COP15 et est obligatoire pour tous les participants.

Le Secrétariat encourage toutes les Parties et tous les observateurs qui ne l'ont pas encore fait à s'inscrire dès que possible via la page web COP15 [formulaire d'enregistrement](#).

En particulier, les Parties éligibles à un soutien financier sont vivement encouragées à s'inscrire dès que possible afin de permettre au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires.

3. Parties en situation d'arriérés

Il est rappelé aux Parties que, conformément à la résolution 14.2 *Questions financières et administratives*, les Parties qui ont des arriérés de paiement de trois ans ou plus *ne sont pas éligibles* à un soutien financier pour participer à la COP. Le Secrétariat incite donc les Parties qui souhaitent participer à la COP15 à régler leurs arriérés et les invite à contacter le Secrétariat à cette fin.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

4. Rapports et déclarations au titre des points 7 à 11 de l'ordre du jour

Les rapports au titre des points 7 à 11 de l'ordre du jour peuvent être présentés oralement lors de la séance d'ouverture, sous réserve de contraintes de temps, et peuvent également être soumis par écrit pour publication en anglais, si cela est souhaité. Tout rapport écrit doit être soumis au Secrétariat dès que possible.

Le Secrétariat suggère en outre que les déclarations au titre du point 10.1 de l'ordre du jour soient présentées par les groupes régionaux plutôt que par les Parties individuelles, dans la mesure du possible. Les Parties sont donc invitées à se coordonner au sein de leurs groupes régionaux respectifs si une déclaration régionale doit être présentée.

5. Informations complémentaires

Les Parties et les observateurs sont priés de consulter régulièrement le [portail d'information de la COP15](#) pour obtenir des mises à jour, notamment des informations sur l'ordre du jour provisoire, les documents de réunion, les événements parallèles et d'autres questions d'organisation.

6. Supports de communication pour la COP15

Tous les participants à la COP15 sont invités à utiliser les [supports de communication](#) préparés par le Secrétariat afin de soutenir les efforts de sensibilisation.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le Secrétariat de la CMS à l'adresse cms-secretariat@un.org.